

	en compte et les coefficients de pondération appliqués à chaque mission pour quantifier la charge par IFU puis pour la réalisation de l'équilibre des charges entre IFU, nous déplorons le manque de visibilité sur les charges retenues par IFU d'autant plus que des déséquilibres ont été constatés plus particulièrement en 2025. La division 2 reconnaît que la création des 2 IFU en 2025 a conduit à des difficultés dans l'équilibre des charges entre IFU. Nous avons demandé des précisions complémentaires qui ont été, en partie seulement, apportées par la division 2 après la pause de midi. Par exemple, les modalités de prise en compte des entrantes ont été indiquées. Ainsi, si une entrante est liée à un groupe géré à la DGE, les données du groupe sont retenues pour extrapoler les missions prévisibles pour l'entrante. Pour les nouveaux groupes, la cotation est effectuée par comparaison avec les charges moyennes des groupes du même secteur d'activité déjà présents à la DGE. Les charges calculées correspondent à celles de la période de référence écoulée. Les charges prévisionnelles permettent ensuite de réaliser le tunnel de charges par IFU avec la prise en compte des entrantes, comme vu avant, et les transferts entre IFU. Les effectifs des IFU sont pris en compte pour la répartition des charges prévisionnelles par agent.e. Le directeur dit avoir progressé dans la connaissance du tunnel de charges grâce aux précisions demandées par la CGT ! Nous avons demandé si, pour l'équilibre entre IFU, les charges qui vont être transférées au service de gestion ont bien été neutralisées afin de ne pas les prendre en compte dans l'estimation des charges (pour les missions présentes dans Pilote il s'agit des agréments presse et des achats en franchise). La division 2 a initialement indiqué ne pas pouvoir les extourner du programme utilisé pour le tunnel de charge puis a indiqué qu'elle essaierait de les neutraliser tout en estimant que cela n'aura que peu d'impact sur le tunnel de charges déjà réalisé. Si nous avons toujours reconnu que l'équilibre parfait des charges entre IFU est impossible à réaliser, il est toutefois nécessaire d'agir sur tous les leviers afin de rendre la répartition des charges prévisionnelles la moins inégale possible. <u>2 / Point d'étape sur la note du 24 septembre 2025 relative à la mise en œuvre de simplifications.</u> Le service de gestion (SG) actuel est issu d'une fusion de l'ancien SG et d'agents affectés à l'ancien service Documentation Accueil Courrier qui a disparu avec la mise en place du service mutualisé. La responsable de la division 2 indique que le service fonctionne bien avec une attribution progressive des nouvelles missions. La direction indique ne rien s'interdire pour l'avenir notamment un renforcement du service, des missions supplémentaires. Des réflexions sont toujours encore en cours sur la prise en charge des 2480.
=> Missions transférées au SG ??	
=> Missions transférées au SG :	

	<u>3 / Dématérialisation des R39 :</u> La généralisation a été décidée au vu de la période de test qui a donné satisfaction. Un GT sera relancé au 1^{er} trimestre 2026 avec des réflexions sur l'intégration des R39 dans Sinbad. <u>4/ Bilan du télétravail :</u> TT : Le président indique que la pratique du TT à la DGE se poursuit selon les recommandations qui étaient celles de la précédente directrice et qu'il n'a pas l'intention de les actualiser. Le document qui nous a été transmis donne le taux de télétravailleurs à partir d'1/2 journée de télétravail par mois ce qui ne permet pas d'avoir une vision précise du TT. Nous avons demandé d'avoir communication de chiffres plus précis (ex : nombre de jours de TT par semaine), notamment pour mesurer un éventuel impact du déménagement sur le recours au TT. Aucun refus de TT n'a été recensé à la DGE en 2024. Nous rappelons que les agents évoquent leur souhait de TT avec leur chef de service qui peut leur indiquer ne pas accepter, soit le principe même du TT, soit le nombre de jour souhaité. Si l'agent en reste là, aucun refus ne sera constaté dans Sirhius. En revanche, s'il saisit sa demande telle que souhaitée, le refus qui lui sera signifié permettra d'engager les voies de recours. Nous conseillons donc aux agents de procéder ainsi. Conseil : En 2024, aucune e.formation relative au TT n'a été suivie. La Drh indique qu'il est préconisé de suivre cette formation lorsqu'on débute le TT mais que ce n'est pas une obligation. Un rappel sera cependant effectué. <u>5 / Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2025 (gestion 2024) :</u> 3 recours hiérarchiques ont été effectués puis 1 a été porté devant la CAP nationale. Les 3 concernaient des cadres A. <u>6/ Recrutement de contractuels et d'apprentis :</u> Les recrutements de contractuels autorisés en 2025 pour la DGE ont été de 5 recrutements de catégories C : - dont 3 transferts de la DNEF mais 1 seul agent a rejoint la DGE - dont 2 recrutements possibles mais 1 seul agent a été recruté à ce jour (récemment au recfor). La direction indique ne pas avoir trouvé le bon profil pour un second recrutement et précise qu'elle n'est pas obligée de recruter. Les étudiants <u>en apprentissage</u> sont au nombre de 3 (1 à la DAJ, 1 au SAFE, 1 à la DIV 1). Nous avons souhaité savoir, concernant l'allocation forfaitaire annuelle de 500 € créée en 2022 afin de valoriser l'engagement des agents occupant les fonctions de tuteur, qui du signataire de la convention ou du tuteur désigné dans cette dernière percevait l'allocation (et quid en cas de double tutorat).
--	---

	La direction a précisé que l'allocation est versée au tuteur mentionné dans la convention et qu'il ne pouvait pas y avoir de double tutorat. <u>Questions diverses :</u> <u>Odeurs : suite</u> Des mesures d'air dans le bâtiment seront engagées dans à partir de ce jeudi 11/12 par la pause de 36 boîtes de contrôle du sous-sol au dernier étage. L'air capté par les boîtes sera ensuite envoyé en laboratoire. Un rapport sera transmis. Pour le sujet des cuves du sous-sol qui ont causé les odeurs nauséabondes, l'assureur n'aurait pas encore fait d'expertise. Nous rappelons que l'inspecteur santé sécurité au travail a demandé la communication d'un rapport sur ces dysfonctionnements. Il avait préconisé également la pause d'un détecteur permanent. Le fonctionnement normal n'est pas rétabli et les installations dérivatives sont toujours en place. <u>Test réseau :</u> La société ayant effectué les tests qualifie notre réseau de mauvais. Les sondages ont été faits uniquement au niveau des couloirs (<i>espérons ne pas avoir payé trop cher ce diagnostic que beaucoup d'agent.es à la DGE avait pu faire !!</i>) <u>Tri sélectif et poubelles</u> Suite à la mise en place du tri sélectif, les poubelles individuelles seront toutes retirées prochainement. Nous faisons remarquer qu'il aurait été utile qu'une poubelle reste dans chaque bureau mais la direction répond que ce qui est prévu au contrat est uniquement la gestion du tri sélectif. Le wifi a été installé à la cantine, ce que la direction ne savait pas. <u>Pilate :</u> Les cours pourront reprendre en janvier mais certainement le jeudi. <u>Fin d'année 2025 – début 2026 :</u> Une boîte de chocolats sera distribuée aux agents et les vœux du directeur auront lieu le 12/01/2026.
A venir : CSAL	- CSAL volet emplois : 21/01/2026 => transmettez nous d'ici là les sujets ou questions que vous souhaitez faire remonter. - FS du CSAL : 24/03/2025 - CSAL : 27/05/2025

Les élus CGT présents au CSAL : Titulaires Emmanuelle Bidaux, Sylvain Delier, Camille Gras, Sandrine Verdoux – **Suppléants :** Alexandre Katamadze, Chor-Ly Lim, Norah Lim, Romane Péchillon **restent à votre disposition pour toutes précisions.**